

RECUPITULATIF DES DOCUMENTS A FOURNIR (datés de moins de deux mois)

	JUST	COH
1. Composition de ménage sans changement d'adresse		
2. Formulaire de demande d'aide juridique dûment complété		
3. Dernier avertissement extrait de rôle (4-5 pages)		
4. Solde des comptes des deux derniers mois		
5. Précompte immobilier (cadastre)		
6. Taxe automobile		
7. Preuve des revenus :		
- Attestation chômage ou extrait de compte nominatif avec taux journalier		
- Attestation de la mutuelle ou extrait de compte nominatif avec TJ		
- Attestation CPAS ou E.C. mentionnant RIS		
- A.R.R. : décision financière du SPFSS + E.C. moins de deux mois		
- E.C. ONP, attestation GRAPA		
- <i>Travailleurs</i> : fiches de paie des trois derniers mois, valeur faciale des chèques repas + attestation chômage avec versement correspondants pour 3 derniers mois		
- <i>Intérimaire</i> : attestation interim avec les montants mensuels 6 derniers mois + attestation chômage avec versement correspondants pour 6 derniers mois		
- <i>Indépendants</i> : attestation comptable avec chiffre d'affaires et détail charges réellement payées		
- RCD : attestation-type du médiateur de dettes		
- Divers :		
8. Avantages reçus sur l'année : preuve pécule de vacances simple ou double, 13ème/14ème mois, prime de rattrapage,...		
9. Preuve non revenus :		
- Attestation sur l'honneur non revenus		
- Attestation chômage/mutuelle du bénéficiaire indiquant "Mme/Mr X est à charge de Mme/Mr Y"		
- Si pas, attestation non revenus du chômage, mutuelle et CPAS		
- Attestation scolaire mentionnant si horaire de jour ou décalé		
- Divers :		
10. Preuve (non) pension alimentaire/part contributive :		
- Extrait de compte		
- Attestation sur l'honneur non PC/PA		
11. Procédure d'introduction du RCD : FAJ mentionnant que le justiciable sollicite l'introduction d'une procédure en RCD + listing des dettes avec solde restant dû		
12. Endettement exceptionnel : listing des dettes et pièces justificatives (solde restant dû et preuve du paiement mensuel effectif)		
13. Autres documents - remarques :		

Vous avez le libre choix de l'avocat. Vous pouvez également faire une demande d'aide juridique **par écrit** adressée au Bureau d'Aide Juridique, Palais de Justice, Avenue Général Michel à 6000 Charleroi ou consulter notre site www.barreaudecharleroi.be.

Il convient de joindre à votre courrier les documents mentionnés ci-dessus **et d'exposer brièvement le problème pour lequel vous sollicitez l'intervention d'un avocat.**

Informations complémentaires : pour toutes informations complémentaires, vous pouvez **téléphoner** tous les jours ouvrables de 9h30 à 12h30 au 071/200.700.